











# Formation DEJEPS










Niveau 5

DEJEPS CCE, CSO, DRESSAGE

## OBJECTIFS

-  Assurer, au sein d'une structure, la continuité de l'enseignement des pratiques équestres dans un cadre de perfectionnement et d'entraînement dans les disciplines des sports équestres
-  Participer à, ou assurer le contrôle et la coordination de l'organisation pédagogique, technique et logistique de la structure
-  Participer à, ou assurer l'encadrement et l'animation d'une équipe de collaborateurs
-  Participer à des actions de formation
-  Assurer les fonctions de tuteur
-  Concevoir des programmes de perfectionnement sportif dans les disciplines des sports équestres
-  Conduire des cycles d'entraînement en vue d'un objectif de perfectionnement collectif ou individuel
-  Mettre en œuvre les techniques liées aux disciplines des sports équestres
-  Coordonner et mettre en œuvre la formation et le travail du cheval en vue d'une pratique de compétition
-  Coordonner et mettre en œuvre le suivi et les soins relatifs à la santé et au bien-être des chevaux dont il assure ou supervise le travail

## MODALITÉS

-  Être âgé de 18 ans au minimum
-  Être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » PSC1
-  Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
-  Être titulaire du Galop 7
-  Avoir validé les tests de sélection organisés par Equicursus
-  Avoir une licence fédérale compétition division « club » minimum en cours de validité au jour de l'inscription
-  Avoir validé les TEP ou avoir une équivalence FFE (des classements en compétition de niveau amateur minimum toutes les disciplines peuvent vous donner des équivalences pour l'entrée en formation BPJEPS : il vous suffit de demander une attestation par mail à [formation@ffe.com](mailto:formation@ffe.com) en y joignant vos classements)

## PROGRAMME

### UNITE CAPITALISABLE 1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION

- OI 1-1 : Analyser les enjeux du contexte professionnel
- OI 1-2 : Formaliser les éléments du projet d'action
- OI 1-3 : Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action

### UNITE CAPITALISABLE 3 : CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF DANS LES SPORTS EQUESTRES

- OI 3-1 : Conduire une démarche d'enseignement
- OI 3-2 : Conduire une démarche d'entraînement
- OI 3-3 : Conduire des actions de formation

### UNITE CAPITALISABLE 2 : COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION

- OI 2-1 : Animer une équipe de travail
- OI 2-2 : Promouvoir les actions programmées
- OI 2-3 : Gérer la logistique des programmes d'action
- OI 2-4 : Animer la démarche qualité

### UNITE CAPITALISABLE 4 : ENCADRER LES SPORTS EQUESTRES EN SECURITE

- OI 4-1 : Réaliser en sécurité les démonstrations techniques
- OI 4-2 : Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants
- OI 4-3 : Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

NOS +

- + Encadrement en compétition
- + Location de chevaux et poneys
- + Infrastructures de qualité
- + Accompagnement vers le DESJEPS
- + Equipe pédagogique compétente
- + Contact avec le Haut Niveau
- + Capacité de 10 places de transport
- + Nombreuses sorties et interventions pédagogiques
- + Salle de cours entièrement équipée
- + Cavalerie de qualité
- + Intervenants spécialisés dans des thématiques variées

## ORGANISATION



### Durée :

La formation se déroule en alternance entre des périodes sur l'organisme de formation à Allonnes et des périodes en entreprise.

La formation se déroule du 01 octobre 2024 au 26 septembre 2025.



### Rythme d'alternance :

**1 semaine / mois** : Organisme de Formation Equicursus à Allonnes + 1 journée en distanciel

**3 semaines / mois** : Entreprise

Sous réserve des besoins spécifiques de la formation (ex: interventions ponctuelles, etc)

## METHODES PEDAGOGIQUES



### La formation est basée sur :

L'alternance en entreprise

La conduite de projet

Des intervenants extérieurs de qualité

Une classe virtuelle

Matériels pédagogiques

Perfectionnement technique

Approfondissement des connaissances théoriques

Cavalerie adaptée

Installations équestres de qualité (3 carrières, un manège, une piste de galop, un spring garden...)

## POURSUITE ETUDE / DEBOUCHES / ACCES

### Poursuite étude :

DESJEPS : Diplôme de Formateur

### Débouchés :

Entraîneur, cavalier de compétition, enseignant, cavalier ou enseignant dans une institution (sports équestres militaires, garde républicaine, police, etc...)

### Accès :

Prise de contact par téléphone avec Solenne Pradier au 06.82.98.97.64

0



TEP (28 juin 2024)



Tests de sélection (28 juin 2024)



Dossier de candidature (à envoyer avant le 01 Septembre 2024)



Validation de l'inscription



Entrée en formation (01 Octobre 2024)



## MODALITES D'EVALUATION



Au cours de la formation, différents types d'évaluations :

Les Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (EPMS) : en début de formation qui permet de justifier d'un niveau suffisant de connaissances ainsi que d'un comportement adapté permettant d'assurer la sécurité des pratiquants, des tiers et du stagiaire. Elle permet d'obtenir une attestation professionnelle provisoire d'Educateur Sportif

Des évaluations formatives sont organisées régulièrement afin de préparer les stagiaires aux épreuves certificatives finales.

Des évaluations pédagogiques en structure d'alternance

Les certifications finales des 4 unités capitalisables



Les certifications finales sont organisées sur l'organisme de formations et sont évaluées par des jurys extérieurs.

En fin de formation, Le candidat devra satisfaire à l'ensemble des épreuves certificatives correspondant aux 4 unités capitalisables.

## HANDICAP

Dans un premier temps, contactez notre référente handicap : Eurydice Schauly.

L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées déterminera la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

**contact : [equicursus49@gmail.com](mailto:equicursus49@gmail.com) / Schauly Eurydice : 06 23 46 12 97**

fiche RNCP

